

République Française



Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	28 mars 2019	Séance du : 10 avril 2019
	<u>Votes : 37</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 27	Pour : 37	
Absents : 8	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez).

Objet : Approbation des projets de contrats cadres Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour les communes d'Aspiran, Canet et Paulhan

Monsieur LACROIX rapporte que de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux, en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des bourgs centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Les communes d'Aspiran, Canet et Paulhan ont candidaté à ce dispositif afin de mettre en œuvre un projet de développement permettant d'agir sur les fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi.

Compte tenu de ses compétences notamment en matière de développement économique et services à la personne, la Communauté de communes du Clermontais est un partenaire incontournable de ce projet.

Les contrats cadres, dont les projets sont joints en annexe, organisent la mise en œuvre du partenariat entre la Région, les communes d'Aspiran, Canet et Paulhan, la Communauté de communes du Clermontais, le Pays Cœur d'Hérault, la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault et d'autres organismes tels que la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie et le CAUE de l'Hérault.

Monsieur LACROIX propose d'approuver les projets de contrats bourgs centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, tels que joints en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les projets de contrats Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour les communes d'Aspiran, Canet et Paulhan tels que joints en annexe.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX